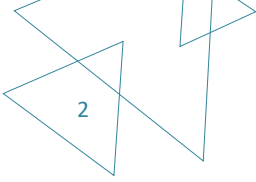


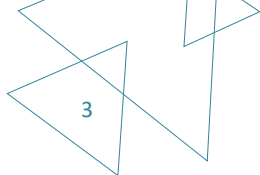


Rapport d'activité

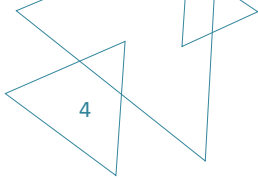
2025







CONTEXTE	5
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER.....	6
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	7
La Commission Locale de l'Eau et le Bureau.....	7
La Structure porteuse	8
Les Commissions thématiques	8
CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	9
CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	10
REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU.....	11
ÉTUDE DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE L'HYDROSYSTEME DE LA MASSE D'EAU DE L'EOCENE DU VALAIS FRANCAIS	12
ANIMATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	14
Contrat « Eau et Climat » Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025.....	14
Contrat de territoire Croult-Engchien-Vieille Mer 2026-2030	16
ANIMATION EAUX PLUVIALES.....	18
La rencontre avec les acteurs du territoire.....	18
Le suivi des projets.....	18
Les visites de cours d'écoles oasis	19
Le webinaire du réseau des animateurs pluviaux d'Île de France.....	20
Événements et formations	20
PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	21
Avis de la CLE	21
Dossiers des partenaires suivis en 2025	30
COMMUNICATION.....	33
Plan de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer.....	33
Réseaux d'acteurs.....	37



Promotion/ communication du SAGE.....	37
Classes d'eau à destination des membres de la CLE	38
BUDGET	40
Compte administratif 2025 – Section de fonctionnement	40
Compte administratif 2025 – Section investissement	41
ANNEXES	41

CONTEXTE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH¹ et le SIARE², avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui constituent le SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral**.

Depuis l'approbation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, les principales missions de la cellule d'animation du SAGE consiste à **animer et coordonner un réseau d'acteurs** pour l'atteinte des objectifs du SAGE et participer activement à sa mise en œuvre à travers notamment **l'élaboration et le suivi du Contrat « Eau et Climat » Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025**. 2025 constituait par ailleurs la dernière année de mise en œuvre de ce Contrat de territoire.

La cellule d'animation assure ainsi l'animation, le suivi technique, administratif et financier de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Contrat de territoire « Eau et Climat ».

Elle assure également la **maîtrise d'ouvrage des études**, analyses et toutes actions de communication décidées et lancées par la CLE qui sont nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et du Contrat de territoire. Ainsi en 2025, l'étude intersage d'amélioration des connaissances de l'hydrosystème de la masse d'eau de l'Eocène du Valois francilien, correspondant à la première étape de la démarche « volume prélevable », a été lancée. Les résultats de cette étude sont attendus pour mi 2027.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de la **campagne de communication** approuvée par la CLE fin 2024 et par le renforcement de la cellule d'animation du SAGE par l'embauche **d'une chargée d'animation eaux pluviales et désimperméabilisation**. Ainsi une sensibilisation et un accompagnement plus marqué des porteurs de projet notamment sur la thématique eaux pluviales ont été développés.

¹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

² Syndicat Intégré pour l'Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

La cellule d'animation a également poursuivi la mission de la CLE portée par le bureau de la CLE en produisant les **avis sur les demandes d'autorisation environnementale et les dossiers de déclaration**, au titre de la Loi sur l'Eau et des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'année 2025 constitue donc la sixième année de mise en œuvre du SAGE.

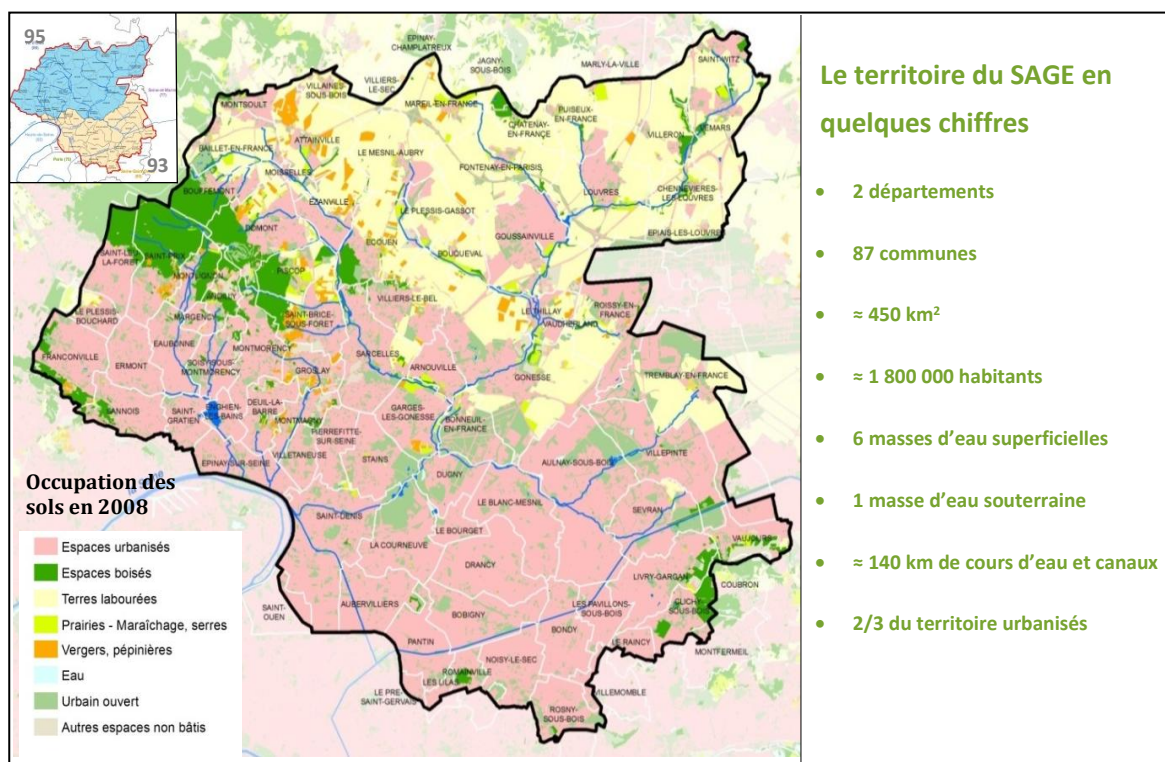
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer) ;
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne ;
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis) ;
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

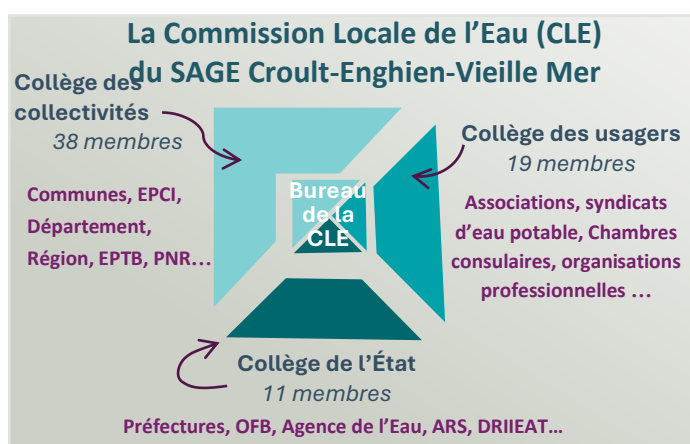


ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362) et le 24 avril 2024 (arrêté n°17699). Elle est actuellement composée de 68 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.



Le Bureau de la CLE constitué de 13 membres, assure un rôle de Comité de Pilotage de la mise en œuvre du SAGE.

La présidence de la CLE est assurée par **M. Benoit JIMENEZ** – président et représentant du SIAH Croult et Petit Rosne au sein de la CLE.

Les Vice-Présidents sont :

- **M. Jean-Pierre ENJALBERT**, Président du SIARE
- **M. Dominique BAILLY**, maire de Vaujours
- **M. Jean-Charles BOCQUET**, conseiller municipal à St Witz

Le bureau est également composé de :

- **M. Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Département de la Seine-Saint-Denis
- **Mme Laurence TROUZIER-EVEQUE**, conseillère communautaire de l'agglomération Val Paris
- **M. Éric BATTAGLIA**, Maire d'Ezanville
- **M. Guillaume MORET**, représentant de la chambre d'agriculture
- **M. Christophe MACHARD**, représentant de la chambre du commerce et d'industrie du Val d'Oise
- **M. Robert HALIFAX**, membre de Nature Environnement 93
- **Mme Sophie FONTAINE**, représentante de la DDT 95
- **M. Olivier CHARDAIRE**, représentant de la DRIEAT
- **Mme Btissame LAMLOUM**, représentante de l'AESN

En 2025, la CLE s'est réunie :

- **Le 4 novembre 2025** pour faire un point d'avancement sur les actions inscrites au CTEC réalisées en 2024.
- **Le 5 décembre 2025** pour modifier les règles de fonctionnement de la CLE suite au décret SAGE de décembre 2024, pour valider les actions de la CLE à inscrire au nouveau Contrat de Territoire Eau Climat Biodiversité 2026-2030 et pour faire un bilan de la première année de mise en œuvre du plan de communication.

Le bureau de la CLE s'est réuni :

- **Le 11 février 2025** pour travailler sur le rapport d'activité 2024, le programme d'action 2025 et le budget prévisionnel 2025, l'élaboration du nouveau contrat de territoire et sur les axes créatifs de la campagne de communication.
- **Le 28 mars 2025** pour travailler sur le concept de la campagne de communication.
- **Le 2 octobre 2025** pour faire le point sur les premiers outils de communication élaborés et le bilan des classes d'eau destinées aux membres de la CLE, et travailler sur le visuel des deux newsletters d'octobre/novembre.
- **Le 10 octobre 2025** pour travailler sur la mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE suite au décret SAGE de décembre 2024, sur le choix des actions à présenter à la CLE en vue de leur inscription au nouveau contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité 2026-2030, et pour faire le point sur les avis rendus par la CLE.

| La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE en 2012. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une procédure est en cours pour créer une nouvelle structure porteuse du SAGE, pour répondre à l'obligation réglementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant la création effective de cette nouvelle structure, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le Département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

| Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

Commission « Aménagement »

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau - Ressource en Eau »

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

Les commissions thématiques ne se sont pas réunies en 2025.

| CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...)) ;
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Animation et coordination d'un réseau d'acteur ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Suivi du volet Eau des projets du territoire ;
- ✓ Rédaction des avis de la CLE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.
- ✓ Coordination de la cellule d'animation du SAGE

La cellule d'animation du SAGE a été complétée en septembre 2022 par une animatrice en charge du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer. Elle a pour mission :

- ✓ L'élaboration, l'animation et le suivi du contrat territorial « Eau et climat » en concertation avec les acteurs locaux ;
- ✓ La coordination technique, administrative et financière du contrat « Eau et climat » ;
- ✓ Suivi des actions inscrites au contrat de territoire ;
- ✓ La mise en place d'outils de communication ;
- ✓ Le dialogue avec les partenaires institutionnels et les élus ;
- ✓ Le soutien à l'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer dans l'intégration des enjeux eau, climat, trame verte et bleue dans les documents de planification et d'urbanisme.

En 2025, un recrutement a été réalisé afin de renforcer la cellule d'animation du SAGE par l'intégration d'une animatrice dédiée aux eaux pluviales et à la désimperméabilisation. Elle a pour missions :

- ✓ La sensibilisation des acteurs du territoire aux bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales au regard des objectifs du SDAGE et du SAGE ;
- ✓ L'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage publics et privés pour une bonne intégration des eaux pluviales dans leurs projets d'aménagement ;
- ✓ La mobilisation des porteurs de projets pour faire émerger des opérations exemplaires ;
- ✓ Le conseil des porteurs de projets dans l'établissement de leurs demandes de subventions publiques ;
- ✓ La capitalisation sur les retours d'expérience et la valorisation de projets exemplaires ;
- ✓ L'organisation d'événements de sensibilisation et de partage de retours d'expériences sur la gestion à la source des eaux pluviales (visites, ateliers, webinaires, formations...).

| CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE, critère auquel ne répond actuellement pas le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE.

Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de mener une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

La structure porteuse aura pour mission élémentaire de porter la CLE, d'animer le SAGE et de mettre en œuvre les dispositions identifiées dans le SAGE comme devant être entreprises par la cellule d'animation du SAGE. Ces missions concerneront a minima :

- l'organisation de temps d'échange riches sur les sujets de la gestion de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau et de ses différentes instances (bureau, commissions thématiques...);

- la réalisation d'études dépassants les limites administratives de chaque structure adhérente (par exemple : Étude sur les usages de loisirs (dont baignade) et aménités liées à l'eau afin de dégager des orientations d'aménagements, définition des objectifs de qualités pour le ru d'Arra et le lac d'Enghien...);
- l'élaboration et le pilotage du contrat territorial « Eau et climat » qui visera l'atteinte du bon état des eaux et garantira des taux d'aides intéressants aux maîtres d'ouvrage ;
- la mise en cohérence des projets d'aménagement engagés sur le territoire avec les objectifs et orientations du SAGE (avis) ;
- la diffusion de la connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau (promotion du SAGE, sensibilisation générale sur l'eau, formation) auprès de tout public (élus, techniciens, citoyens, scolaires), notamment afin de partager une culture commune de l'eau sur notre territoire ;
- la mise en réseaux et l'animation des acteurs du territoire autour de sujets liés à l'eau (diffusion de retours d'expérience/bonnes pratiques, valorisation de projets, bancarisation des données, aide à la recherche de financement ...) ;
- le suivi, la révision ou la modification du SAGE.

Deux réunions ont eu lieu avec les services de la Préfecture pour travailler sur les statuts le 8 avril 2025 et le 10 décembre 2025.

Fin 2025, les statuts sont en cours de finalisation.

REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU

Le SAGE CEVM s'est doté en octobre 2024 d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages). Le référentiel révèle ainsi les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et de met en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des fonctions pouvant influencer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, déplacements doux, ou encore espaces de sports et de loisirs.

Plus qu'un document de planification, ce référentiel est un outil de connaissance des paysages de l'eau d'aujourd'hui et un outil opérationnel pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau et accompagner les aménageurs et les concepteurs dans la prise en compte et le respect de ces paysages. C'est également un outil de conviction afin de rendre visible l'eau et d'améliorer le cadre de vie.

Afin de promouvoir ce référentiel des paysages de l'eau auprès des acteurs en charge de la conception des projets et ainsi favoriser le maintien de ces paysages et l'émergence de nouveaux paysages de l'eau au sein des projets d'aménagement, 2 ateliers de prises en mains du référentiel ont été organisés :

- **Le 12 novembre 2025** à Rosny-sous-Bois,
- **Le 20 novembre 2025** à Garges-lès-Gonesse.

Lors de ces ateliers les 25 participants, répartis en deux groupes, ont manipulé le cahier de recommandations soit pour concevoir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique dans un plan local d'urbanisme, soit pour élaborer un cahier des charges d'un projet en se basant sur une OAP existante. Chaque participant est reparti avec un exemplaire du référentiel des paysages pour pouvoir l'utiliser dans leurs projets respectifs.



| ÉTUDE DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE L'HYDROSYSTEME DE LA MASSE D'EAU DE L'EOCENE DU VALOIS FRANCILIEN

Les CLE Croult-Engbien-Vieille Mer, Marne et Beuvronne et Marne Confluence se sont associées pour lancer en janvier 2025, une étude de renforcement des connaissances de l'hydrosystème de la masse d'eau de l'Eocène du Valois francilien, suite à l'identification par le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 de leur territoire respectif comme secteurs à l'équilibre quantitatif fragile.

Cette étude réalisée par le BRGM pour une durée de 27 mois, a pour périmètre la partie francilienne de la nappe de l'Eocène du Valois dont 80% des communes sont couvertes par un SAGE.

Elle a pour objectif de réaliser un diagnostic partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages tout en prenant en compte le changement climatique.

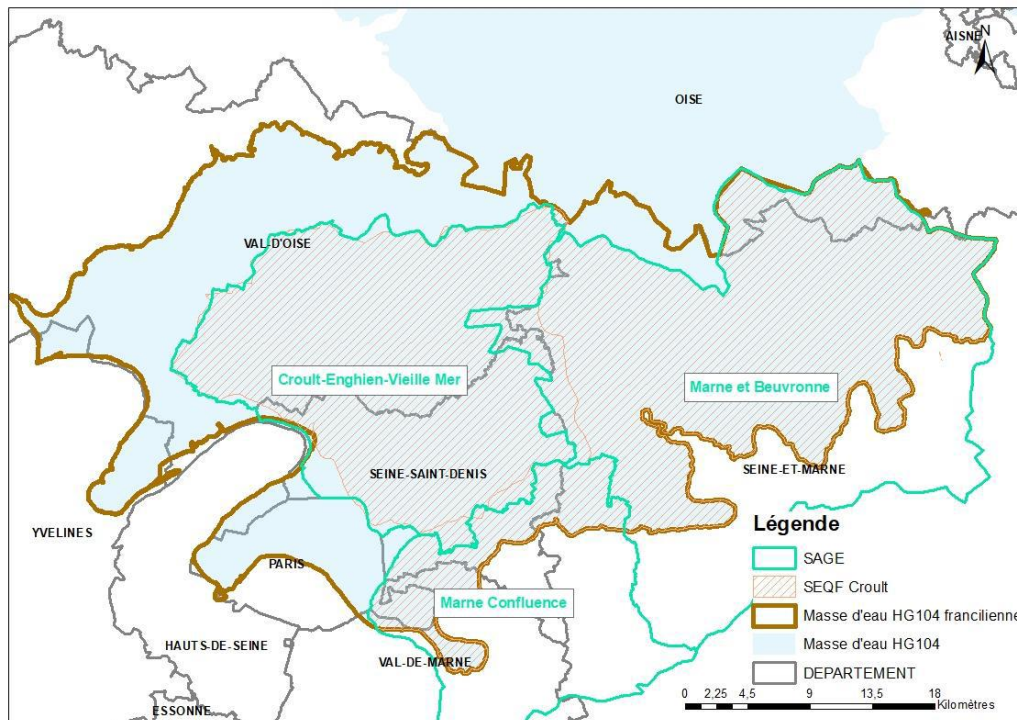
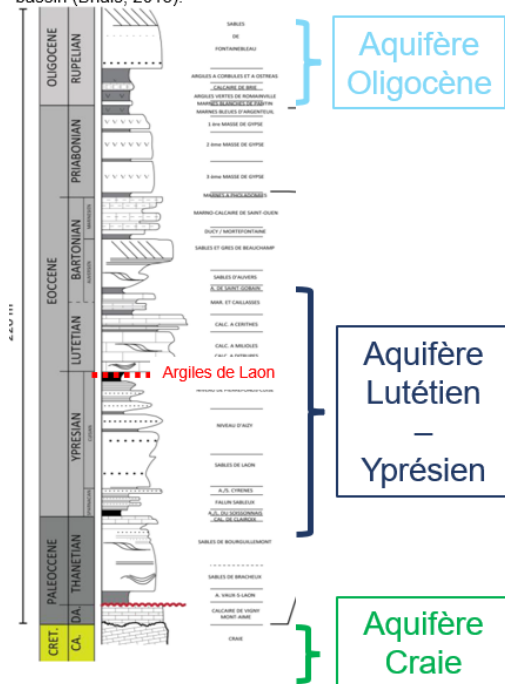


Fig. 3. Coupe synthétique de la série tertiaire de la partie Nord du bassin (Briais, 2015).



L'aquifère de l'Eocène du Valois est un aquifère multicouches avec un fonctionnement complexe. De nombreuses questions scientifiques se posent pour mieux appréhender son fonctionnement, sa recharge, les relations entre les différentes nappes, l'alternance des argiles de Laon, son soutien à l'alimentation des cours d'eau, la pression de prélèvement...

Cette étude a donc pour objectifs de :

- Mieux connaître la géologie du territoire (phase 1)
- Caractériser le fonctionnement hydrogéologique des aquifères (phase 2)
- Mieux comprendre les relations entre les nappes et les rivières (phase 3)
- Evaluer les prélèvements tous usages confondus (phase 4)
- Réaliser un modèle conceptuel (phase 5)

Le comité de suivi composé d'une 40^{aine} de structures (collectivités, chambre consulaires, associations, services de l'Etat...) s'est réuni pour la première fois le 11 mars 2025 à Bonneuil-en-France pour le lancement de l'étude.

Le comité technique s'est réuni le 28 novembre 2025 pour échanger sur le volet géologique et sur les transects géologiques réalisés et faire le point sur les résultats préliminaires de la première campagne de mesures piézométriques et de jaugeage en rivière qui s'est déroulée à l'automne 2025.

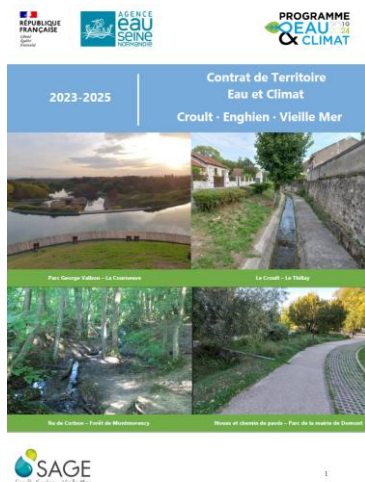
ANIMATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Contrat « Eau et Climat » Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

Comme prévu dans la disposition 6.2.1 du PAGD, le territoire doit se doter de programmes pluriannuels d'actions cohérentes, planifiées, concertées et contractualisés entre les partenaires techniques et financiers.

Le contrat de territoire "Eau & Climat" est un programme d'actions volontaires et partagées par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires. Il vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat.

Ces programmes d'actions doivent couvrir les actions prioritaires préconisées dans le PAGD du SAGE relatives notamment à l'assainissement (branchement, gestion des eaux pluviales à la source) et aux milieux (restauration écologique et hydromorphologique des rivières) contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE. L'animation du contrat territorial Eau et Climat Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis septembre 2022.



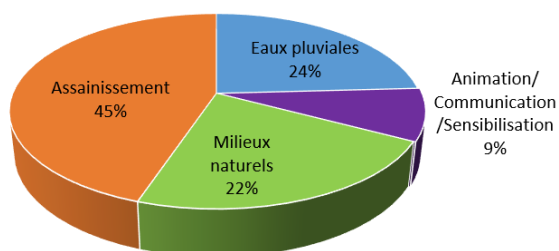
Le contrat territorial Croult-Enghien-Vieille Mer **rassemble 12 maîtres d'ouvrage** (Métropole du Grand Paris, Département de la Seine-Saint-Denis, SIAH Croult et Petit Rosne, SIARE, EPT Grand Paris Grand Est, EPT Plaine Commune, EPT Paris Terres d'Envol, Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Communauté d'Agglomération Val Parisis, Grand Paris Aménagement, et la Ville d'Enghien-les-Bains) et **un partenaire financier**, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie **autour d'un programme d'action de 3 ans (2023-2025)**.

Ces acteurs se sont engagés à réaliser **116 actions, pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros (HT), autour de trois grands axes phares du SAGE** :

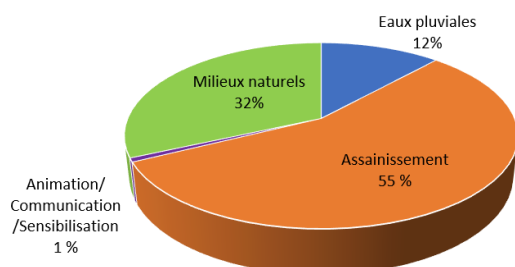
1. La gestion des eaux pluviales à la source : répondre aux défis de désimperméabiliser et de végétaliser les villes, de gérer les eaux pluviales à la source pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses.
2. La protection des écosystèmes naturels, aquatiques et humides : préserver les écosystèmes aquatiques fragiles tels que les cours d'eau et zones humides en mettant en place des mesures de conservation et de restauration.

3. La fiabilisation des systèmes d'assainissement : diminuer les rejets polluants aux milieux naturels en mettant en conformité les branchements d'eaux usées et d'eau pluviale.

Nombre d'actions inscrites au CTEC



Montants des actions inscrites au CTEC



Le 04 novembre 2025, les signataires, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les membres de la Commission Locale de l'Eau ont été invités au troisième comité de pilotage à Enghien-les-Bains. Lors de ce comité, le bilan des actions inscrites en 2024 du contrat, et 3 retours d'expériences en lien avec les thématiques du contrat ont été présentés :

- L'étude des potentialités de réouverture et renaturation et diagnostic hydromorphologique des cours d'eau métropolitains (Métropole du Grand Paris),
- La mise en séparatif dans la continuité de l'opération Paris Parc (Communauté d'agglomération Val Parisis),
- La désimperméabilisation d'une aire de stationnement (place Verdun) et aménagement du square Jean Mermoz (ville d'Enghien-les-Bains).



Contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030

L'année 2025 a été consacrée à la préparation du nouveau contrat de territoire 2026-2030 qui intègre une thématique supplémentaire, celle de la sobriété en eau et de la protection de la ressource des eaux souterraines.

À cet effet, un courrier, accompagné d'une fiche de synthèse du contrat, a été adressé au début de l'année 2025 à l'ensemble des communes du territoire afin de planifier des rendez-vous pour présenter le SAGE, le contrat de territoire et l'animation pluviale.



55 structures ont ainsi été rencontrées en 2025 : 35 communes, 15 intercommunalités et 5 aménageurs.

Parmi les 55 structures rencontrées, 34 ont inscrit des actions opérationnelles et se sont engagées en tant que signataires du contrat de territoire 2026-2030. Il s'agit de 15 communes, 14 intercommunalités et 5 aménageurs (voir les structures surlignées dans le tableau ci-dessous). À ce stade, le contrat de territoire recense 100 actions, pour un montant prévisionnel global estimé à environ 168 millions d'euros hors taxes.

Le contrat de territoire a été transmis à l'agence de l'eau Seine-Normandie en décembre 2025 en vue de sa validation par la direction et le siège. La signature officielle du contrat est envisagée pour la période mai-juin 2026.

Réunions			Date(s)
Communes			
<u>Saint-Leu-la-Forêt</u>	24 février 2025	Clichy-sous-Bois	15 mai 2025
Montmagny	25 février 2025	<u>Villiers-le-Bel</u>	20 mai 2025
Dugny	28 mars 2025	Puiseux-en-France	21 mai 2025
<u>Eaubonne</u>	8 avril 2025	Ezanville	22 mai 2025
Louvres	9 avril 2025	Gonesse	26 mai 2025
<u>Garges-lès-Gonesse</u>	9 avril 2025	<u>Plessis-Bouchard</u>	26 mai 2025
Moisselles	10 avril 2025	Baillet-en-France	28 mai 2025
<u>Enghien-les-Bains</u>	14 avril 2025	<u>Drancy</u>	28 mai 2025
Domont	14 avril 2025	Saint-Witz	30 mai 2025
Chennevières-les-Louvres	15 avril 2025	<u>Romainville</u>	5 juin 2025
Bouqueval	15 avril 2025	<u>Villemomble</u>	6 juin 2025
<u>Villepinte</u>	16 avril 2025	Bouffémont	10 juin 2025
<u>Blanc-Mesnil</u>	23 avril 2025	Le Thillay	11 juin 2025
Livry-Gargan	24 avril 2025	<u>Saint-Gratien</u>	19 juin 2025
Montmorency	30 avril 2025	<u>Sevran</u>	26 août 2025
<u>Saint-Prix</u>	5 mai 2025	Deuil-la-Barre	5 septembre 2025
Andilly	14 mai 2025	<u>Sannois</u>	14 octobre 2025
Bobigny	14 mai 2025		
Intercommunalités			
<u>Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne</u>	6 décembre 2024	<u>Communauté d'agglomération Plaine Vallée</u>	7 février 2025
<u>Métropole du Grand Paris</u>	16 décembre 2024	<u>Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Damona</u>	24 avril 2025
<u>EPT Paris Terres d'Envol</u>	30 décembre 2024	Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable Tremblay-en-France/Claye-Souilly	15 mai 2025
<u>Département de Seine-Saint-Denis</u>	10 janvier 2025	<u>Communauté d'agglomération Roissy Pays de France</u>	23 juin 2025
<u>Communauté d'agglomération Val Parisis</u>	14 janvier 2025	<u>EPT Est Ensemble</u>	10 juillet 2025
<u>EPT Grand Paris Grand Est</u>	15 janvier 2025	<u>Régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble</u>	10 juillet 2025
<u>Syndicat intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien-les-Bains</u>	15 janvier 2025	<u>Département du Val d'Oise</u>	5 décembre 2025
<u>EPT Plaine Commune</u>	5 février 2025		
Aménageurs			
<u>Grand Paris Aménagement</u>	30 janvier 2025 11 avril 2025	<u>SPL Est Ensemble</u>	17 avril 2025
<u>SPL Séquano</u>	8 avril 2025	<u>Aéroport de Paris</u>	14 mai 2025
<u>SPL Paredev</u>	16 avril 2025		

* les collectivités soulignées sont signataires du contrat de territoire 2026-2030

| ANIMATION EAUX PLUVIALES

Aujourd'hui, la gestion des eaux pluviales à la source est devenue un enjeu clé pour répondre aux défis posés par l'urbanisation croissante, le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

La gestion intégrée des eaux pluviales et la réduction des rejets des eaux de pluie dans les réseaux constitue un levier essentiel à l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie (développement de la nature en ville, réduction des îlots de chaleur...) tout en offrant des bénéfices environnementaux et économiques certains.

Pour assurer la mise en œuvre efficace de ces orientations, il est essentiel de renforcer l'accompagnement des acteurs locaux dans le déploiement de solutions ambitieuses en matière de désimperméabilisation et de gestion à la source des eaux pluviales. C'est dans ce cadre qu'une animation dédiée à cette thématique a été mise en place au sein de la cellule d'animation du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer, afin d'apporter un accompagnement technique et stratégique à l'échelle du territoire.

| La rencontre avec les acteurs du territoire

Au premier semestre 2025, des rencontres ont été menées avec les principaux acteurs du territoire, en particulier les communes et les aménageurs, afin de présenter le dispositif d'animation pluviale, ses objectifs, ainsi que les modalités d'accompagnement proposées par le SAGE, tant sur les volets techniques que financiers, notamment en matière de recherche et de mobilisation de subvention.

Ces échanges ont permis à la cellule d'animation de renforcer sa visibilité auprès de nombreuses communes du territoire, tout en assurant un travail de recensement et de qualification des projets d'aménagement envisagés à court et moyen termes. Cette démarche vise à permettre un accompagnement le plus en amont possible des projets, afin d'intégrer dès les phases de conception des solutions de gestion intégrée et ambitieuse des eaux pluviales, en cohérence avec les objectifs du SAGE et les critères d'éligibilités de potentiels financeurs.

Ces rendez-vous ont été organisés conjointement avec ceux consacrés à la présentation du nouveau contrat de territoire 2026-2030 (cf. tableau ci-dessus).

| Le suivi des projets

Plusieurs porteurs de projets ont été accompagnés dans la conception technique de la gestion des eaux pluviales afin d'assurer la conformité de leurs projets avec le règlement du SAGE, ainsi qu'avec les critères d'éligibilité des différents dispositifs de financement susceptibles d'être mobilisés.

Pour certains projets, les demandes de subvention ont d'ores et déjà été déposées ; pour la majorité d'entre eux, elles seront engagées au cours des années 2026 et 2027, en fonction de l'état d'avancement des opérations.

Par ailleurs, certains projets accompagnés lors de réunions techniques ne donneront finalement pas lieu à une demande de subvention, soit en raison de leur inéligibilité aux dispositifs existants, soit du fait du non-respect des modalités de dépôt.

Projets Suivis

Esplanade du Bourget – ADP
Cours oasis - Dugny
NPNRU Fauvettes Joncherolles – Pierrefittes
NPNRU PLM / DLM – Villiers-le-Bel – GPA
Parc de Bellevue – Livry-Gargan
Piscine des Bussys - Eaubonne
Projet Copernic – Tremblay - Copropriété
ZAC Coteaux Beauclair – Rosny-sous-Bois - Paredev
ZAC Dame Blanche Nord – Garges-lès-Gonesse
ZAC Eco 4 Chemins – Pantin – SPL Est Ensemble
ZAC Paul Eluard – Bobigny – SPL Est Ensemble

Les visites de cours d'écoles oasis

Afin d'illustrer concrètement les différentes techniques alternatives de gestion des eaux pluviales à travers des projets d'aménagement, un cycle de deux visites thématiques consacré aux cours d'école dites « oasis », a été organisé au cours de l'année. Conçue selon les principes de la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle et de la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la cour d'école oasis végétalisée constitue un exemple particulièrement démonstratif d'adaptation des espaces éducatifs aux enjeux climatiques et environnementaux.

Deux visites, limitées à 25 participants chacune, ont ainsi été organisées : la première en juillet 2025, au collège Henri Barbusse à Saint-Denis (93), a réuni 23 participants ; la seconde en septembre 2025, sous la forme d'un parcours de visites de trois écoles élémentaires à Villiers-le-Bel (95), a rassemblé 16 participants.

Elles ont permis de découvrir les aménagements mis en œuvre pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, la désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur, ainsi que d'échanger avec l'équipe pédagogique et les différents acteurs du projet. Les discussions ont porté sur l'ensemble des problématiques soulevées par ce type de transformation : processus de concertation, évolution des usages et des pratiques, choix techniques, montage financier, intentions paysagères, contraintes calendaires et modalités de mise en œuvre

L'objectif était ainsi de valoriser des projets exemplaires, de favoriser le partage de retours d'expérience, d'alimenter la réflexion collective et de renforcer la mise en réseau des acteurs engagés en faveur d'aménagements urbains plus durables, plus résilients et plus accueillants.



Le webinaire du réseau des animateurs pluviaux d'Île de France

Le réseau des animateurs et animatrices « eaux pluviales » d'Île-de-France, réunissant les équipes du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), du Syndicat Marne Vive, du Syndicat de



l'Yvette (SIAHVY), du Syndicat de l'Orge (SYORP), de la cellule d'animation Seine Centrale urbaine (Association Espaces), du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (CEVM), ainsi que l'équipe d'animation eaux pluviales du département de Seine-et-Marne, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, s'est mobilisé tout au long de l'année pour co-construire un événement commun de sensibilisation à la gestion à la source des

eaux pluviales à destination d'un public ciblé.

Cette démarche collective s'est appuyée sur plus d'une dizaine de réunions de travail, permettant la mise en commun des réseaux, la définition des objectifs, ainsi que le choix concerté des intervenants. Elle a abouti à l'organisation du webinaire de sensibilisation intitulé « Ne vous laissez plus déborder, revenez à la source ! Faciliter la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans vos projets d'aménagement », qui s'est tenu le 4 décembre 2025.

Destiné aux bureaux d'études, maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage intervenant en Île-de-France, ce webinaire avait pour objectifs d'informer les participant-e-s sur la réglementation en vigueur et les dispositifs de financement mobilisables, de les sensibiliser aux enjeux de la gestion à la source des eaux pluviales à intégrer dès les phases de conception des projets d'aménagement, ainsi que de partager les principales erreurs à éviter en phase de réalisation. L'événement a rassemblé 85 participants issus de 33 structures différentes, témoignant de l'intérêt marqué des professionnels pour ces thématiques.

Événements et formations

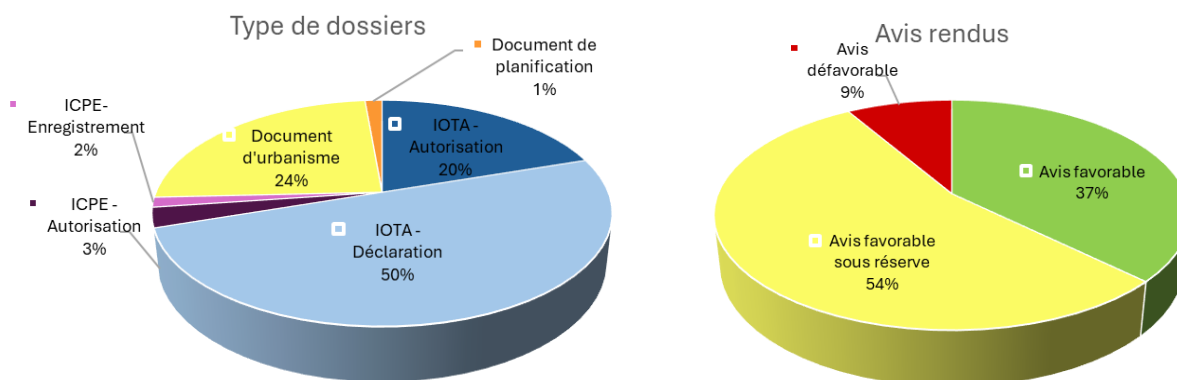
Afin de monter en compétence sur la thématique eaux pluviales l'animatrice a suivi plusieurs formations et assisté à plusieurs événements autour de la gestion des eaux pluviales en Région Ile de France mais aussi dans d'autres régions et en visio-conférence :

- Journée nationale des animateurs pluviaux et forum de la GIEP (26 et 27/03/2025 – Lens)
- Formation CNFPT sur la gestion à la source des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire (mai 2025 – Pantin)
- Formation OIEau sur les fondamentaux de la gestion à la source des eaux pluviales (juin 2025)
- Suivi des Cafés Pluviaux organisés par le GRAIE en mai 2025 (visio)

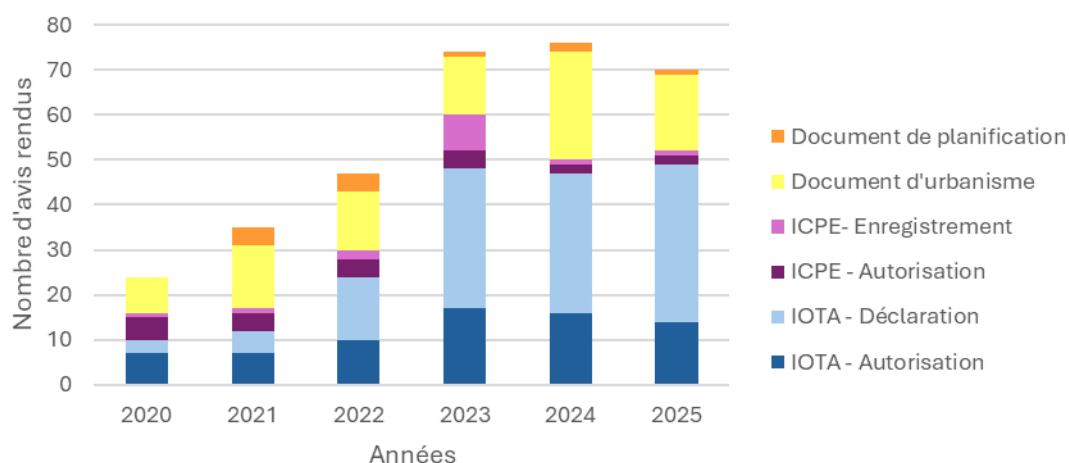
PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE

Avis de la CLE

En 2025, la CLE a été saisie sur 70 dossiers dont 52 dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et 18 documents d'urbanisme (dont permis d'aménager et permis de construire) ou de planification.



Evolution du nombre d'avis rendus



Type	Projet	Localisation	Dpt	Date de l'avis	Avis rendus	Pétitionnaire rencontré en amont du DLE	Evolution du dossier suite à l'avis rendu
DLE A	Ligne métro 15 - Porter à connaissance n°5		93	16/01/2025	Défavorable du fait du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE		
				11/06/2025	Favorable		x
DLE A	PAC n°6 de la ligne 15 du Grand Paris Express		93	07/07/2025	Favorable sous réserve de vérifier le caractère humide des sols au droit du nouvel ouvrage en surface OA 6501P.		
				13/11/2025	Favorable		x
DLE A	Second avis - Regroupement d'un service opérationnel de police	Saint-Ouen-sur-Seine	93	05/02/2025	Favorable sous réserve de rendre perméables les ouvrages de stockage afin d'atteindre, à l'échelle globale du projet, le zéro rejet des pluies courantes et de fournir ultérieurement les études de	x	

					perméabilité et le dimensionnement des ouvrages d'infiltration afin de s'assurer d'un temps de vidange par infiltration des petites pluies inférieures à 24 h		
DLE A	Renouvellement du quartier Orgemont	Epinay-sur-Seine	93	10/02/2025	Favorable sous réserve de compléter la note hydraulique avec les temps d'infiltration des pluies courantes, les surfaces des différents ouvrages d'infiltration, les surfaces des différents types de revêtements par sous bassin versant et le cheminement de l'eau afin de vérifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE		
				08/07/2025	Favorable sous réserve de compléter la note hydraulique de chaque bassin versant avec les temps d'infiltration des pluies courantes et les surfaces d'infiltration des différents ouvrages, afin de vérifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE		
DLE A	Second avis - NPNRU Clos Saint-Lazare	Stains	93	14/02/2025	Favorable	x	x
DLE A	Second avis - Data center SEGRO	Le Bourget	93	17/02/2025	Favorable		x
DLE A	Recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers	Aulnay-sous-Bois	93	30/01/2025	Favorable sous réserve du fait de la non compatibilité du projet avec les enjeux, orientations et dispositions du SAGE en matière de gestion des eaux pluviales		
DLE A	ZAC Sevrans Terre d'Avenir - Phase 1 (4eme avis)	Sevrans	93	06/05/2025	Défavorable du fait du non respect de l'article 3 du règlement du SAGE		
DLE A	ZAC Triangle de Gonesse	Gonesse	95	06/12/2025	Favorable sous réserve de : - s'assurer que le temps de vidange des pluies courantes pour les bassins versants BVO7, BV5, BVE6, BVE7, BVE9 et BVE10 est inférieur à 24 h comme stipulé dans l'article 1 du règlement du SAGE, - préciser l'emplacement, la configuration, la superficie des différents ouvrages hydrauliques ainsi que le cheminement de l'eau, - de préciser les efforts prévus en matière d'économie d'eau, - de faire figurer sur les différentes cartes la localisation de la zone humide pour assurer sa pérennité dans le temps.	x	
DLE D	Second avis - Construction d'un ensemble immobilier Pichet	Villepinte	93	28/03/2025	Défavorable en raison de la non-conformité du lot D avec l'article 1 du règlement du SAGE et de l'absence de relevés floristiques justifiant le caractère non humide des sols.		
DLE D	Création d'un ouvrage de captage d'eau souterraine pour l'irrigation - Ferme des Ormes	Attainville	95	06/01/2025	Favorable sous réserve de vérifier le caractère humide au sein de l'enveloppe de probabilité de présence de zones humides identifiée par le SAGE		Non
DLE D	Création d'un ouvrage de captage d'eau souterraine pour l'irrigation - FSCEA Griset	Gonesse	95	08/01/2025	Favorable sous réserve de mettre en place, en complément du forage, des techniques et outils permettant de limiter les prélèvements en eau		
DLE D	Second avis - Projet	Epinay-sur-	93	20/01/2025	Favorable sous réserve de différencier		x

	d'aménagement du quartier La Source-Les Presles	Seine			les emprises destinées à la réouverture du ru d'Enghien et les emprises destinées à la gestion des eaux pluviales		
DLE D	Construction de 24 bâtiments à usage de bureaux et d'activités	Attainville	95	21/01/2025	Favorable	X	
DLE D	Installation d'un piézomètre dans le cadre du projet d'extension d'un centre protestant	Enghien-les- Bains	95	21/01/2025	Favorable sous réserve de l'avis de l'hydrogéologue de la ville d'Enghien relatif aux impacts sur le gisement hydrothermal d'Enghien-les-Bains		
DLE D	ZAC du Centre-Ville	Le Blanc- Mesnil	93	22/01/2025	Favorable		
DLE D	Requalification de l'axe Paris- Gallieni	Pierrefite-sur- Seine	93	23/01/2025	Favorable		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier rue Danielle Mitterand	Le Blanc- Mesnil	93	12/02/2025	Favorable sous réserve d'augmenter la surface d'infiltration et de modifier le chemin de l'eau afin de permettre l'infiltration des petites pluies avant le stockage des pluies moyenne		
				01/07/2025	Favorable sous réserve de revoir la note hydraulique et le plan de cheminement de l'eau afin d'être en accord avec l'acheminement gravitaire des eaux pluviales ruisselant sur les toitures orientées côté cœur d'îlot vers le bassin d'infiltration comme précisé dans le courrier de complément et de mesurer la perméabilité réelle des premiers horizons du sol au droit du bassin d'infiltration		Partie lle
DLE D	Réaménagement du quartier de la gare	Goussainville	95	02/04/2025	Favorable sous réserve de fournir les pièces demandées, soit un complément de notice de gestion des eaux pluviales précisant, pour chacun des bassins versants, la superficie des différentes surfaces, ainsi que leur coefficient de ruissellement associé, les volumes de stockage et la surface d'infiltration de chaque ouvrage hydraulique	x	
DLE D	Espace Angela Davis	Stains	93	09/04/2025	Favorable		
DLE D	Collège Bury La Rosaire	Saint-Leu-la- Forêt	95	16/04/2025	Favorable sous réserve de nous transmettre l'étude zone humide et de justifier l'impossibilité technique de déconnecter du réseau a minima les pluies courantes des bâtiments réhabilités		
DLE D	NPNRU Paul Eluard	Bobigny	93	20/06/2025	Favorable	x	
DLE D	Restauration des berges du lac d'Enghien	Enghien-les- Bains	95	18/06/2025	Favorable sous réserve de préciser le gain de fonctionnalité et de surface humide au droit des zones humides avérées des secteurs 8, 4A et 3		
DLE D	Restauration écologique des rus de Corbon et de Montlignon	Eaubonne	95	18/06/2025	Favorable		
DLE D	Restauration écologique des berges du bassin des Moulinets	Eaubonne	95	18/06/2025	Favorable		
DLE D	Régularisation de 3 piézomètres et rabattement de nappe sur un projet de construction immobilier	Montmorency	95	10/07/2025	Favorable sous réserve de compléter la note hydraulique de gestion des eaux pluviales avec les éléments détaillés plus haut afin de s'assurer de		

					l'abattement total des pluies courantes sans rejet en réseau en 24h		
DLE D	Projet immobilier 16 avenue de Préssensé	Le Bourget	93	11/07/2025	Favorable		
DLE D	Renaturation du Croult	Gonesse	95	16/07/2025	Favorable sous réserve de fournir l'étude de vérification du caractère non humide des sols au droit du projet	x	
DLE D	Renaturation du Petit Rosne et du ru de la Marlière	Sarcelles	95	28/07/2025	Favorable sous réserve de préciser le gain de fonctionnalité et le gain de surface humide au droit des zones humides avérées et de fournir l'étude de vérification du caractère humide des sols au droit du projet	x	
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier du Haras	Marly-la-Ville	95	13/08/2025	Défavorable du fait du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE		Non
DLE D	Création d'un forage d'irrigation - Sce Coulanges	Gonesse	95	28/08/2025	Favorable sous réserve de mettre en place des techniques et outils permettant de limiter les prélèvements d'eau		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier situé au 11 à 27 rue du Général Leclerc	Gonesse	95	09/09/2025	Favorable sous réserve de réutiliser les eaux d'exhaure, de préciser le cheminement de l'eau afin de s'assurer que les petites pluies des toitures notamment transitent par un espace vert avant de rejoindre le bassin de stockage, et de déconnecter au moins en partie les eaux pluviales du réseau pour les bâtiments conservés		
DLE D	Réhabilitation d'un bassin à preus	Sevran	93	18/09/2025	Favorable sous réserve de préciser les raisons ayant conduit à écarter la réalisation d'un ouvrage à ciel ouvert, végétalisé et paysager de superficie similaire au bassin initial		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier de type R+4 au 12-20 rue du château	Deuil-la-Barre	95	09/10/2025	Favorable		
DLE D	Construction d'un bâtiment d'activité SEGRO	Bobigny	93	14/10/2025	Favorable sous réserve de modifier le cheminement de l'eau afin d'alimenter en premier lieu les noues avant surverse dans les bassins enterrés		
DLE D	Projet de renouvellement urbain des quartiers Puits-La-Marlière et Derrière-Les-Murs-de-Monseigneur	Villiers-le-Bel	95	17/10/2025	Favorable	x	
DLE D	Création d'une zone humide pédagogique	Eaubonne	95	07/11/2025	Favorable	x	
DLE D	Restauration du ru de Corbon	Montlignon	95	07/11/2025	Favorable		
DLE D	Parc d'activités	Villepinte	93	31/10/2025	Défavorable du fait du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier Secteur Casanova	Le Blanc-Mesnil	93	14/11/2025	Favorable		
DLE D	Construction de plusieurs bâtiments situés au 27 rue Bernard Février à Gonesse	Gonesse	95	22/11/2025	Favorable sous réserve de préciser l'impact du rabattement de nappe sur le cours d'eau du Croult situé à 400 m	x	
DLE D	ZAC des six routes	La Courneuve	93	16/12/2025	Favorable		
DLE D	Réaménagement d'un terrain de football	Vémars	95	12/12/2025	Défavorable du fait : - d'une marge de retrait insuffisante au droit du ru de la Michelette obérant les potentialités futures de restauration des fonctionnalités de ce cours d'eau,	x	

					- des conclusions de la caractérisation des zones humides que nous estimons hâtives et, - du manque d'éléments permettant de confirmer la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE.		
DLE AR	Arreté de renouvellement de la station de traitement des eaux usées Seine Morée	Aulnay-sous-Bois	93	18/11/2025	Favorable sous réserve de préciser les raisons ayant conduits au maintine de la filière bour de secours, de préciser les efforts engagés et restants à engager pour mettre en place la filière de digestion des boues anaérobies et de préciser l'impact d'une augmentation des volumes rejetés au cours d'eau sur le régime hydraulique de la Morée et les risques de débordement du cours d'eau		
Dossier de consultation	Projet de raccordement électrique du datacenter SEGRO par la création d'un poste électrique RTE	Le Bourget	93	08/01/2025	Favorable		
ICPE E	Projet d'entrepôts de l'Entreprise Vinci	Montsoult	95	08/07/2025	Favorable sous réserve d'augmenter les surfaces d'infiltration permettant d'abattre totalement les pluies courantes en 24 h et de vérifier la cohérence des calculs		
ICPE A	Extension du centre de traitement des déchets du SMICTOM	Romainville - Bobigny	93	20/02/2025	Favorable sous réserve de préciser le temps de vidange par infiltration des pluies courantes de 8 mm au sein des noues et bassins perméables afin de vérifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE		
ICPE A	Aménagement GNV du centre bus Flandres	Pantin	93	11/12/2025	Favorable	x	
Permis d'aménager	Création d'un lotissement de 4 lots (A1, E, F et J) au sein de la ZAC du Val d'Ezanville	Ezanville	95	05/09/2025	Favorable sous réserve de repenser la gestion des eaux pluviales afin de limiter la mise en place d'ouvrages hydrauliques enterrés		
PC	Construction d'un centre culturel	Ezanville	95	05/02/2025	Favorable sous réserve de préciser le cheminement de l'eau pour l'ensemble du projet et d'assurer le zéro rejet des pluies courantes et la conformité avec l'article 2 du règlement du SAGE		
PC	Construction du lot E de la ZAC du Val d'Ezanville	Ezanville	95	14/10/2025	Favorable		
PC	Aménagement des lots A1, E, F et J de la ZAC du Val d'Ezanville	Ezanville	95	14/10/2025	Favorable sous réserve de repenser la gestion des eaux pluviales afin de limiter la mise en place d'ouvrages hydrauliques enterrés et de limiter l'imperméabilisation des sols		
Doc planification	Synthèse des enjeux du bassin Seine Normandie	Territoire du SAGE	93/95	12/02/2025			
Doc Urba	Révision du PLU de Montmagny	Montmagny	95	18/02/2025	Favorable sous réserve de : * OAP « Trame verte et bleue » : - Faire figurer la marge de retrait de 15 m de part et d'autre du cours sur la carte du réseau hydrographique, - Préciser les sept secteurs potentiels de renaturation du ru des haras mis en évidence dans l'étude menée en 2017 par Grand Paris Aménagement, - Inscrire un objectif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et promouvoir les espèces plus	x	

					résistantes à la sécheresse et nécessitant un arrosage moindre. * OAP « Cœur de ville » : - Inscrire un objectif chiffré de désimperméabilisation, - Mentionner la présence du ru des Haras au sein de l'OAP et prévoir un espace pour le cours d'eau visant à ne pas obérer sa renaturation future et à assurer la connexion avec le secteur de renaturation potentielle au niveau du cœur d'îlot du collège Copernic situé en amont. * Règlement : - Imposer une infiltration a minima des pluies courantes et promouvoir la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaire, paysagère et support d'autres usages (article « desserte par les réseaux » de toutes les zones), - Imposer un coefficient de pleine terre pour l'ensemble des zones de 20 % minimum de la surface de l'unité foncière (article « traitement environnemental et paysager » de toutes les zones), - Prescrire une hauteur de substrat minimum de 15 cm des toitures végétalisées pour permettre de gérer les pluies courantes en zéro rejet (article « qualité urbaine et architecturale » de toutes les zones), - Prescrire un minimum de places de parking semi-perméables, - Promouvoir les dispositifs d'économie d'eau, - Étendre la vérification du caractère humide des sols aux enveloppes de probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE et préciser qu'en cas de découverte de zones humides avérées, celles-ci doivent être préservées de toute destruction (article « traitement environnemental et paysager » de toutes les zones).		
Doc Urba	Modification simplifiée n°1 du PLU d'Andilly	Andilly	95	17/02/2025	Favorable		x
Doc Urba	Révision PLUI Plaine Commune	Plaine Commune	93	26/03/2025	Favorable sous réserve : - de promouvoir l'exemplarité publique en matière de gestion des eaux pluviales et de coefficient de pleine terre, - d'imposer une réflexion sur la déconnexion des eaux pluviales des espaces et bâtiments privés existants au sein des OAP sectorielles, - d'afficher un objectif chiffré de désimperméabilisation concret au sein des OAP sectorielles, - d'affirmer davantage la sobriété des usages de l'eau dans les OAP développement économique et grands axes et espaces publics, - de lister la liste des activités		

					interdites et autorisés sous condition dans le périmètre de vigilance et le bassin d'alimentation de la nappe thermique d'Enghien-les-Bains, - d'augmenter la marge de retrait de part et d'autre des petits cours d'eau à 15 m au sein de l'OAP trame verte et bleue et de faire figurer cette marge sur le plan de zonage de la trame verte et bleue, - d'élargir l'OAP « Seine et canal » aux petits cours d'eau urbains - de faire apparaître systématiquement un enjeu de renaturation des cours d'eau au sein des OAP sectorielles traversées par un cours d'eau et de faire figurer le cours d'eau et la marge de retrait sur le plan de principe des OAP afin d'en faire un axe à part entière de composition urbaine, - d'ajouter une prescription dans l'OAP Trame verte et bleue de vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence des zones humides et d'insérer la carte de ces enveloppes. - de prescrire au sein des OAP sectorielles OAP Aubervilliers Pont de Stains et Marcreux, OAP Epinay Orgemont, OAP La Courneuve six routes, OAP St-Denis Centre-ville et Plaine Saulnier, OAP Stains Centre-ville et OAP Stains Ilot des poiriers, la vérification du caractère humide des sols au droit des enveloppes de probabilité de présence de zones humide. - dans l'OAP thématique paysages, de développer le volet sur les paysages de l'eau en s'appuyant sur le référentiel des paysages de l'eau du SAGE en vue de renforcer la préservation des vallées, des paysages accueillant temporairement l'eau et les traces et indices de l'eau dans le paysage.		
Doc Urba	Modification n°2 du PLU de Villiers-le-Bel	Villiers-le-Bel	95	04/04/2025	Favorable	x	
Doc Urba	Modification simplifiée n°1 du PLU de Garges-lès Gonesse	Garges-lès-Gonesse	95	22/05/2025	Favorable		
Doc Urba	Révision du PLU de Villeron	Villeron	95	03/06/2025	Favorable sous réserve de : -Élargir la marge de retrait de part et d'autre du cours d'eau de la Michelette à 15 m, -Faire figurer les enveloppes de probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE sur les cartes pages 6, 10, 12 et 24, -Faire figurer le cours d'eau de la Michelette sur le plan de zonage, -Modifier la rédaction des articles 3.2b de toutes les zones pour imposer le zéro rejet a minima des pluies courantes et promouvoir la gestion		

					des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaire, paysagère et support d'autres usages, -Imposer un coefficient de pleine terre pour la zone UI ainsi que des prescriptions en matière de désimperméabilisation, -Prescrire une hauteur de substrat minimum de 15 cm des toitures végétalisées, -Promouvoir les dispositifs d'économie d'eau, -Faire figurer les enveloppes de probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE et étendre la vérification du caractère humide des sols aux enveloppes de probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE.		
Doc Urba	Révision du PLU de Louvres	Louvres	95	06/06/2025	Favorable sous réserve de : -Affirmer le lien entre la végétalisation et la gestion des eaux pluviales par infiltration, -Imposer un coefficient de pleine terre ambitieux, -Pour les OAP actuellement en zone non bâtie, promouvoir une gestion ambitieuse des eaux pluviales allant au-delà de l'infiltration des simples pluies courantes, -Promouvoir la recherche de la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments existants, -Faire apparaître les zones d'aléa d'inondation par ruissellement, -Inscrire un objectif chiffré de désimperméabilisation au sein de l'OAP de la Briqueterie, -Faire figurer les enveloppes de probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE sur la carte de l'OAP TVB p27 et sur l'OAP sectorielle « Frais lieux ». -Faire figurer les cours d'eau sur le plan de zonage ainsi que la marge de 15 m de part et d'autre du cours d'eau. -Faire figurer les zones humides avérées au même titre que les mares et bassins -Modifier la rédaction des articles 3.2b de toutes les zones pour imposer le zéro rejet a minima des pluies courantes et promouvoir la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaire, paysagère et support d'autres usages, -Imposer un coefficient de pleine terre pour l'ensemble des zones, -Prescrire une hauteur de substrat minimum de 15 cm des toitures végétalisées -Imposer un retrait des constructions le long des axes de ruissellement au sein de la zone urbaine (zone UC, UG, UF et UI),	x	

					-Promouvoir les dispositifs d'économie d'eau, -Ajouter les cartes de l'aléa inondation par ruissellement et débordement de cours d'eau éditées par la DDT95		
Doc Urba	Modification n°1 du PLU de Deuil-la-Barre	Deuil-la-Barre	95	08/07/2025	Favorable sous réserve de prescrire le zéro rejet des pluies courantes et la vérification du caractère humide des sols au sein des enveloppe de probabilité de présence de zone humide.	x	
Doc Urba	Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis	Fontenay-en-Parisis	95	24/07/2025	Favorable	x	
Doc Urba	Modification n°5 du PLU de Gonesse	Gonesse	95	24/07/2025	Favorable sous réserve de rappeler au sein de l'OAP "Friche Hospitalière" les principes de gestion des eaux pluviales prescrits par le SAGE, d'affirmer la présence des paysages accueillant l'eau temporairement dans les principes d'aménagement paysager de l'OAP, de prendre en compte l'aléa inondation par ruissellement afin de gagner en résilience et d'inscrire un objectif d'économie d'eau.		
Doc Urba	Modification simplifiée n°1 du PLU d'Enghien-les-Bains	Enghien-les-Bains	95	16/10/2025	Favorable		
Doc Urba	Modification du PLU Sarcelles	Sarcelles	95	11/12/2025	Favorable sous réserve d'augmenter le coefficient de pleine terre minimal sur le secteur du Haut du Roy, de modifier l'article 1 du règlement de la zone N afin de mieux protéger les zones humides et de faire figurer la cartographie des zones humides avérées et des enveloppes de probabilités de présence a minima en annexe du PLU.		
Doc Urba	Modification n°3 du PLU d'Arnouville	Arnouville	95	11/12/2025	Favorable sous réserve : - De modifier l'article 8.5 des dispositions communes afin que la vérification du caractère humide des sols soit effectuée également au sein des enveloppes de forte et moyenne probabilité de présence de zone humide identifiées par le SAGE, et ce, quelles que soient la nature et la superficie du projet, - D'encadrer davantage la protection des zones d'expansion de crue et plus particulièrement au niveau du projet d'extension des moulins Foricher, - De prendre en compte l'aléa inondation par ruissellement au sein des OAP, - D'inscrire un coefficient de pleine terre minimum au sein de la zone UP pour faciliter la gestion des eaux pluviales à la source	x	

Dossiers des partenaires suivis en 2025

La cellule d'animation du SAGE a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE, reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent la prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans les projets, études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
ZAC du triangle de Gonesse - précadrage DLE	29 janvier 2025 14 mars 2025 3 avril 2025 5 mai 2025
Réunion trimestrielle Régie Eau Est Ensemble/ DEA93/ SAGE CEVM/ SAGE MC/ Espace	27 février 2025 30 septembre 2025
Quartier de la gare - Goussainville	5 mars 2026 4 avril 2025
Projet de réaménagement du passage à niveau de Deuil la Barre – précadrage DLE	12 mars 2025
Quartier Gare - Louvres	19 mars 2025
ZAC de la Plante des Champs à Montmagny	20 mars 2025 17 avril 2025
Restructuration du Carrefour d'Aulnay-sous-Bois – précadrage ICPE	20 mars 2025
Comité de pilotage – Réaménagement de l'Aire des Vents – Département 93	20 mars 2025
Frais-Lieux - Louvres	1 ^{er} avril 2025
Parcelles INDIA – ADP Le Bourget - Précadrage DLE	20 mars 2025 4 juin 2025
Esplanade le Bourget – ADP _ Précadrage DLE	8 avril 2025 14 mai 2025 12 juin 2025 1 ^{er} juillet 2025 3 juillet 2025 11 juillet 2025 10 septembre 2025 16 octobre 2025 18 novembre 2025
NPNRU Tilleuls au Blanc Mesnils – Précadrage DLE	10 avril 2025
ZAC Dame Blanche Nord – Garges-lès-Gonesse (GPA)	26 mai 2025 11 juillet 2025
Plateforme de stockage – Pont de la Brèche à Goussainville	22 mai 2025
Projet Syctom Bobigny	27 mai 2025
ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois - SPL Paredev	10 juin 2025 25 septembre 2025
Parc technologique _ Montmagny	24 juin 2025
Projet Grand Parc - Gonesse	7 juillet 2025
Ecoquartier 4 chemins – SPL Est Ensemble	9 juillet 2025 18 juillet 2025 9 octobre 2025

ZAC Sevrans Terre d'Avenir	29 juillet 2025 16 octobre 2025 1 ^{er} décembre 2025
NPNRU Fauvettes-Joncherolles - Pierrefittes	31 juillet 2025
Copropriété Copernic - Tremblay	6 août 2025 6 novembre 2025
Projet Manutan _ Gonesse – précadrage DLE	2 septembre 2025
ZAC Cœur Pleyel – précadrage DLE	4 septembre 2025
Quartier du Haras - Marly-laVille / I3F	16 septembre 2025
Rue Jean Bouin – Deuil-la-Barre	22 septembre 2025
Entrepôt Vinci – Montsoult	25 septembre 2025
Réhabilitation Bâtiment – Pantin Habitat - Pantin	1 ^{er} octobre 2025
Copropriété Villemomble – La Forêt – Villemomble	7 octobre 2025
Projet 11 bis rue Jean Jaurès - Arnouville	20 octobre 2025
Foyer ADOMA – Villemomble	5 novembre 2025
Cours OASIS Paul Bert Eaubonne	1 décembre 2025
NPNRU PLM DLM – GPA – Villiers-le-Bel	12 décembre 2025
ZAC Centre-Gare – Aulnay-sous-Bois	22 décembre 2025
Piscine des Bussys - Eaubonne	23 décembre 2025
Thématique Assainissement	
Schéma Directeur d'Assainissement (+ schéma foncier) - SIARE	04 mars 2025 4 novembre 2025 16 décembre 2025
Schéma Directeur d'Assainissement du SIAH	18 mars 2025 1 ^{er} avril 2025 29 avril 2025 12 mai 2025 5 juin 2025 2 juillet 2025 27 août 2025 15 septembre 2025
Thématique « Milieux naturels »	
Comité de suivi du projet Roissy Picardie	23 janvier 2025 22 mai 2025 16 juillet 2025
Projet immobilier Boulevard de l'hôtel de ville à Tremblay en France – compensation zone humide	4 février 2025
COCERT Etude TVB Est Ensemble	6 février 2025
Atelier zones humides – Métropole du Grand Paris	13 mars 2025
Renaturation du Croult dans la traversée de Gonesse - SIAH	9 avril 2025
Projet de réouverture du Petit Rosne Cédre bleu - SIAH	11 avril 2025 12 juin 2025
Projet de renaturation du Croult aux Prés sous la Ville à Sarcelles - SIAH	28 avril 2025
COTEC Redécouverte de la Vieille Mer – DEA 93	3 juin 2025
Comité de pilotage de l'avant-projet du ru du fond des Aulnes - SIAH	6 juin 2025
Projet agriculture urbaine à Sevrans – Préservation des ZH	24 juin 2025
Etude des potentialités de restauration des petits cours d'eau métropolitains	10 juillet 2025

Projet de terrain de football synthétique à Vémars – Police de l’eau	28 août 2025
Renaturation du Croult lieudit Pieds humides – Bonneuil en France/Garges-lès-Gonesse	30 septembre 2025
Etude Trame verte et bleue – CA Roissy Pays de France	1 ^{er} octobre 2025
Projet rue du général Leclerc – Gonesse	22 octobre 2025 15 décembre 2025
Thématique « Inondations »	
Réunion Technique inondations – Préfecture du Val d’Oise	11 avril 2025
Thématique « Urbanisme »	
PLUI Est Ensemble – Révision thématique patrimoine – Réunion PPA	21 janvier 2025
PLU de Fontenay en Parisis – Réunion PPA	11 mars 2025 22 mai 2025
PLU Villiers-le-Bel – Réunion PPA	3 avril 2025
SDRIF-E	7 mai 2025
PLU d’Ezanville – Réunion PPA	18 juin 2025
PLU St Brice-sous-Forêt – Réunion PPA	17 septembre 2025
SCOT CARPF – Réunion PPA	3 novembre 2025
Thématique « Eau souterraine et eau potable »	
Comité de suivi de l’étude quantitative sur les nappes d’eau du Vexin français	15 septembre 2025
Sensibilisation	
Balade commentée – Journée mondiale des zones humides - SIARE	04 février 2025
Balade urbaine sur l’eau et la résilience à Dugny - Vivacités	04 juin 2025
Balade sur l’eau et la résilience à Deuil-la-Barre et Enghien-les-Bains – CA Plaine Vallée et SIARE	23 septembre 2025
Projet artistique autour de la Vieille Mer - Des Ricochets sur le pavé	10 mars 2025 Juillet 2025
Projet de cartographie sensible et intergénérationnelle du bassin versant de la Morée - Teralo	26 mai 2025
Réunions à caractère plus général	
Manifeste du département de la Seine-Saint-Denis	20 janvier 2025
Webinaire : 12 ^{ème} programme d’aide - AESN	29 janvier 2025
	10 février 2025
	14 février 2025
	07 mars 2025
	13 mai 2025
MISEN 95	14 février 2025
	10 octobre 2025
Journée nationale des animateurs pluviaux – Adopta / Graie - Lens	26 mars 2025
Forum GIEP – Idealco - Lens	27 mars 2025
Webinaire des animateurs - AESN	13 mai 2025
Forum des acteurs de l’eau - AESN	19 juin 2025
Journée des animateurs pluviaux - AESN	17 octobre 2025
	17 décembre 2025
Programme d’études partenariales sur l’eau dans la ville – Département 93	20 novembre 2025
Webinaire adaptation changement climatique – CA Plaine Vallée	2 décembre 2025
Club SAGE – décret SAGE	6 février 2025
Club SAGE – Zones humides	26 mai 2025

Club SAGE – PAPI	3 juillet 2025
Groupe national SAGE	17 mars 2025 10 juin 2025 18 septembre 2025
Groupe SAGE Ile-de-France	17 juin 2025
Conférence de l'eau dans les territoires - AESN	9 octobre 2025
Réunion de travail – UH Croult - AESN	17 octobre 2025
Commission Rivière Ile-de-France - AESN	9 décembre 2025
Copil charte agricole et forestière – Roissy Pays de France	4 décembre 2025
Comité syndical du SIAH	3 février 2025 24 mars 2025 15 décembre 2025
COP Adaptation	3 octobre 2025

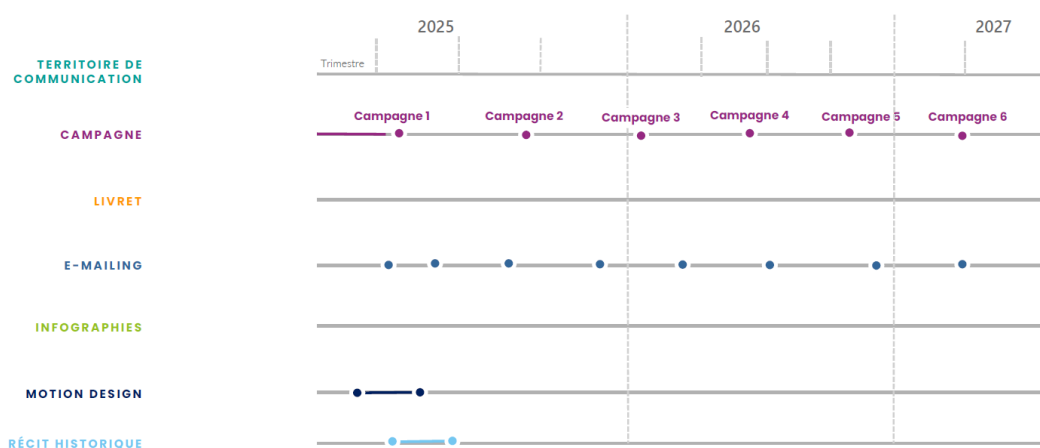
COMMUNICATION

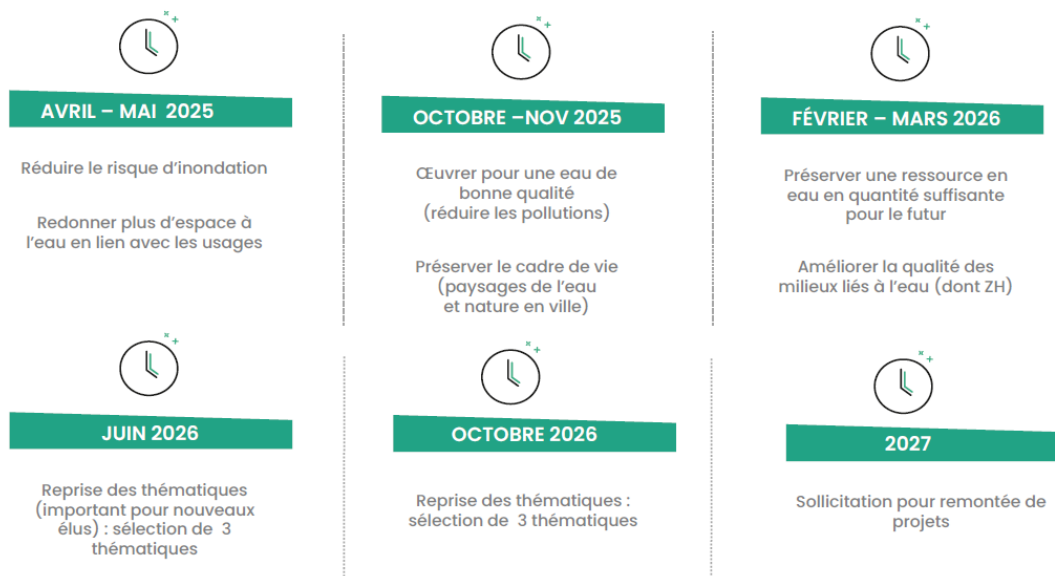
Plan de communication du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Dans le but de répondre à la stratégie globale du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer qui est de rendre des espaces à l'eau sur le territoire et de promouvoir le contrat eau et climat, une étude avait été lancée fin 2023 afin de définir une stratégie de communication déclinée en plan de communication opérationnel (plan d'action).

Suite à la validation de la stratégie de communication du SAGE à l'été 2024, un plan de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs de l'eau et de l'aménagement décliné en programme d'actions opérationnel avec au cœur de ce programme une campagne de mobilisation, a été élaboré. Véritable campagne marketing destinée à mobiliser les acteurs, à faire évoluer les regards sur le SAGE et à inciter à l'action, elle structure la communication dans le temps et sur le fond par les messages abordés. En complément de la réalisation de la campagne de mobilisation, le plan d'action comprend également l'élaboration de certaines actions de communication du plan de sensibilisation à savoir le livret d'accueil, les newsletters, les infographies, l'animation motion design et la valorisation du récit historique.

L'Agence MarkediA a été choisie pour travailler sur l'élaboration de la campagne de mobilisation. Le marché a été lancé en décembre 2024 pour une durée de 3 ans.





En 2025, plusieurs actions de communication ont été mises en place à savoir la mise en ligne du site internet du SAGE, la conception d'un livret d'accueil à destination des membres de la CLE, la création d'une infographie sur le SAGE, la valorisation du récit historique en vidéo, l'envoi d'e-mailings, l'organisation d'ateliers thématiques ainsi que le déploiement de la campagne de communication comprenant l'envoi de newsletters thématiques.

- Le site internet du SAGE a été mis en ligne en juin 2025. Il permet de rendre compte des travaux de la CLE de façon claire et illustrée et d'accéder facilement aux documents du SAGE et à la cartographie dynamique en donnant un accès particulier aux porteurs de projets et aux services urbanisme.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer

- Le livret d'accueil à destination des membres de la CLE a été conçu au cours du second semestre 2025 et distribué lors de la séance de la CLE du 5 décembre 2025. Il permet de rappeler les messages forts du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, l'opposabilité des documents du SAGE et de donner des chiffres clés de notre territoire pour que les membres de la CLE jouent pleinement leur rôle d'ambassadeur de l'eau.



- Une page d'infographie sur le SAGE a été réalisée en 2025, elle figure également dans le livret d'accueil. Une deuxième infographie dédiée au contrat de territoire sera élaborée et distribuée à l'occasion de la signature officielle du contrat, prévue en mai-juin 2026.
- 3 vidéos « Notre histoire avec l'eau » ont été réalisées en 2025 couvrant les périodes 1850-1950, 1950 à la fin des années 1980, et de la fin des années 1980 à aujourd'hui. Le premier épisode a été diffusé lors d'une newsletter de la campagne. Les deux autres épisodes seront diffusés en 2026

<https://youtu.be/ul9D5Og2zdQ?si=NwD9VxGigW0il2aB>

- 4 newsletters sont parues en 2025 :
 - Newsletter n°1 « Lutte contre les inondations » - juin 2025 (invitation au réseau technique risques, lien vers les études des aléas inondation sur les bassins versants du Petit Rosne, du Croult et de la Morée de la DDT95 ainsi que vers les cartes associées et une invitation à participer à la visite du site du Vignois),
 - Newsletter n°2 « Eau en ville et qualité de vie » - juin 2025 (lien vers le premier épisode notre histoire avec l'eau 1850-1950, lien vers des itinéraires de balades au bord de l'eau et lien vers la synthèse du référentiel des paysages de l'eau),
 - Newsletter n°3 « Préserver les paysages » - octobre 2025 (lien vers le référentiel des paysages de l'eau ainsi que les fiches, vidéos et outils pratiques associés et invitation à participer à l'un des 2 ateliers de novembre pour prendre en main le référentiel des paysages de l'eau dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme),
 - Newsletter n°4 « Œuvrer pour une eau de bonne qualité – réduction des pollutions » - novembre 2025 (lien d'inscription au réseau technique assainissement et lien vers des guides et vidéos de bonnes pratiques en assainissement conçus par les acteurs du territoire).

Ces newsletters ont été diffusées en version numérique auprès des destinataires de notre base de diffusion (plus de 900 contacts) et transmises en version papier à l'ensemble des communes et membres de la CLE.



- Des e-mailings ont été envoyés tout au long de l'année afin de rappeler les événements programmés (visites, ateliers) auprès des destinataires des newsletters.
- Une visite de la zone d'expansion de crue du Vignois a été organisée en juin 2025 dans le cadre de la campagne. Une quinzaine de personnes ont assisté à la découverte de cet espace naturel commentée par le SIAH Croult et Petit Rosne.
- 2 ateliers sur la prise en main du référentiel des paysages de l'eau ont été organisés en novembre 2025 (Cf. ci avant) et ont rassemblé 25 participants.
- Une réflexion a été engagée fin 2025 sur la définition des objectifs et l'élaboration du scénario d'une animation en motion design (vidéo d'environ trois minutes). Cette phase de conception se prolongera en 2026, avec une finalisation de l'animation prévue au cours du premier semestre.

En 2025, plusieurs groupes de travail dont le bureau de la CLE se sont réunis afin de travailler sur la conception des différents outils prévus dans le plan de communication, recueillir leurs avis sur les visuels et les textes de l'ensemble des supports de communication produits et valider les différents outils diffusés.

Ainsi, le groupe de travail communication composé des 3 co-structures porteuses du SAGE et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est réuni :

- Le 11 février 2025 (en présence du bureau de la CLE) : Markedia a présenté six axes de concept pour la campagne de mobilisation. Les échanges ont permis de retenir un axe afin d'engager le travail de composition graphique et de définir les thématiques associées. Le concept retenu repose sur l'opposition entre les conséquences d'un aménagement ne prenant pas en compte l'eau et les bénéfices d'une gestion anticipée grâce au SAGE.

- Le 28 mars 2025 (en présence de la CLE) : MarkediA a présenté les visuels de la première newsletter dédiée à la lutte contre les inondations.
- Le 02 octobre 2025 (en présence de la CLE) : La réunion consistait à faire un point sur tous les outils de communication produits au premier semestre 2025 notamment la mise en ligne du site internet, le bilan des classes d'eau à destination des membres de la CLE, les 2 newsletters de la campagne, le livret d'accueil à destination des membres de la CLE et la page d'infographie sur le SAGE. Des échanges ont également eu lieu concernant les newsletters n°3 et n°4 afin de sélectionner les visuels.
- Le 28 novembre 2025 : MarkediA a présenté plusieurs propositions de scénarios pour l'animation en motion design. Le scénario retenu consiste à présenter cinq problématiques rencontrées par les collectivités, mises en parallèle avec cinq axes d'action permettant d'y répondre, le SAGE étant présenté comme un levier pour atteindre ces améliorations.

| Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », plusieurs réseaux d'acteurs ont été créés et sont alimentés régulièrement :

- **Réseau technique SAGE et Nature** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- **Réseau technique SAGE et Eaux pluviales** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.
- **Réseau technique SAGE et Eaux usées** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à l'assainissement (réseau, branchement, STEP, boues, valorisation énergétique...)
- **Réseau technique SAGE et Eau potable** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux souterraines et de l'eau potable.

| Promotion/ communication du SAGE

Dans un objectif de faciliter la prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire, il convient de faire la promotion du SAGE au sein et en dehors du territoire du SAGE. Ainsi, en 2025, la promotion du SAGE a été réalisée lors des manifestations suivantes :

- Promotion du référentiel des paysages de l'eau aux directions Aménagement et Habitat/renouvellement urbain de l'EPT Est Ensemble les 6 et 21 janvier 2025
- La gestion intégrée des eaux pluviales dans le SAGE CEVM - 10^{ème} Forum national Gestion durable des eaux pluviales – 27 mars 2025 à Lens
- Promotion du référentiel des paysages de l'eau lors du programme d'études partenarial sur l'eau dans la ville : Les sources en Seine-Saint-Denis organisé par la DEA93 le 19 juin 2025
- Participation à la COP Adaptation du Val d'Oise – Préfecture 3 octobre 2025

Classes d'eau à destination des membres de la CLE

Comme prévu dans la disposition 6.4.3 du PAGD, la cellule d'animation du SAGE doit former les membres de la CLE et les élus aux enjeux de l'eau sur le territoire. En effet, les membres de la CLE étant les ambassadeurs de la stratégie du SAGE, il est nécessaire que ces derniers connaissent les enjeux du territoire afin d'avoir un regard éclairé sur les atteintes à la ressource en eau et promouvoir l'eau dans les politiques d'aménagement.

Le SAGE propose donc des ateliers aux membres de la CLE autour des différents aspects de l'eau, qui leur permettra de :

- Disposer de connaissances actualisées, techniques et réglementaires sur la gestion de l'eau afin de mieux comprendre le petit et le grand cycle de l'eau, leurs interdépendances, les acteurs en place et les enjeux du territoire ;
- Partager les expériences et problématiques et d'interagir avec des techniciens ;
- Constituer un réseau d'acteurs de l'eau ;
- Porter la stratégie et les enjeux du SAGE dans les différentes instances auxquelles ils participent.

Afin de construire au mieux ces ateliers, un questionnaire a été envoyé aux membres de la CLE fin 2023 dans le but de cerner les besoins et de recueillir leurs observations et suggestions.

Au cours de l'année 2025, quatre ateliers ont été organisés :

- Un atelier en salle sur la préservation de l'eau dans les documents d'urbanisme – janvier 2025 – 24 participants
- Un webinaire sur l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire – février 2025 – 30 participants
- Une visite de site sur le projet de réouverture du Petit Rosne à Ezanville – juillet 2025 – 9 participants
- Un atelier en salle sur la valorisation des eaux de source – septembre 2025 – 13 participants



PROGRAMME PREVISIONNEL

10h - Ouverture de l'atelier

10h05 - Présentation du dispositif "Territoires engagés pour la nature"

Klaire HOUËIX - Ecologue à l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France (ARB)

10h20 - Présentation d'un Atlas de la Biodiversité Communale

Eric AMIET - Directeur des services techniques de la Ville d'Enghien-les-Bains

10h35 - Le plan de gestion : outil de prise en compte de la biodiversité (parc départemental du Sausset)

Pia FAVALI - Chargée d'études et animatrice du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis au conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Amandine GALLOIS - Chargée d'études au conseil départemental de Seine-Saint-Denis

10h50 - Temps de question

11h05 - Les aides en matière de préservation de la biodiversité

Blissame LAMLOUM - Chargée d'opération à l'agence de l'eau Seine-Normandie

Charlotte MARTIN - Chargée de mission nature et biodiversité à la Région Ile-de-France

Jeanne MULLER - Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer

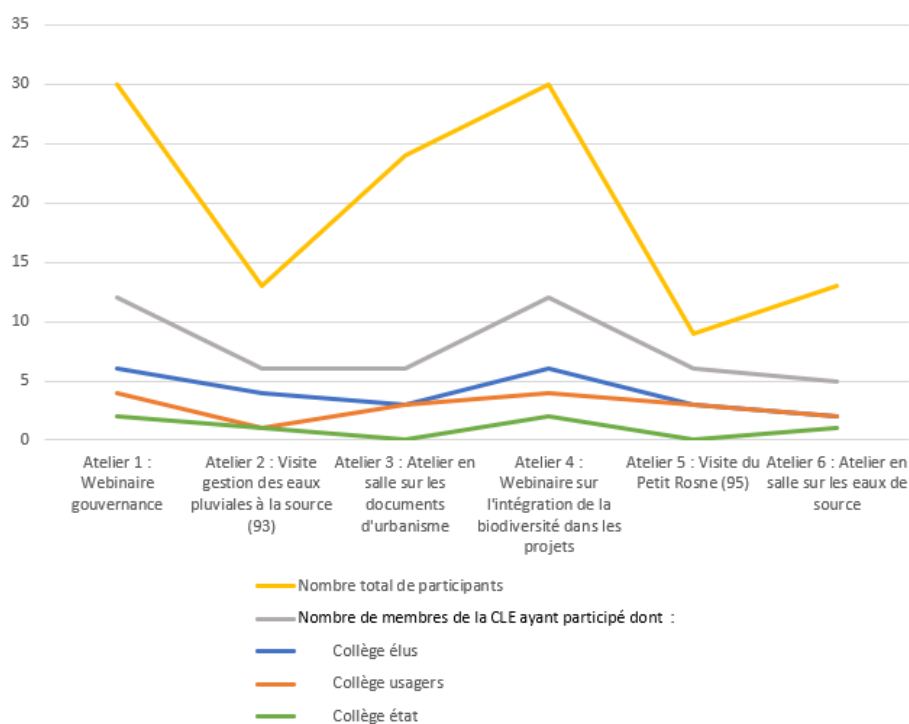
11h45 - Temps de question

12h00 - Mot de clôture



Une analyse a été menée pour les classes d'eau réalisées en 2024 et 2025 au nombre de 6 (2 webinaires, 2 visites de site et 2 ateliers en salle) afin d'évaluer la participation des membres de la CLE, par collège, ainsi que le nombre de structures représentées.

	Atelier 1 : Webinaire gouvernance	Atelier 2 : Visite gestion des eaux pluviales à la source (93)	Atelier 3 : Atelier en salle sur les documents d'urbanisme	Atelier 4 : Webinaire sur l'intégration de la biodiversité dans les projets	Atelier 5 : Visite du Petit Rosne (95)	Atelier 6 : Atelier en salle sur les eaux de source
Nombre total de participants	30	13	24	30	9	13
Nombre de membres de la CLE ayant participé dont :	12	6	6	12	6	5
Collège élus	6	4	3	6	3	2
Collège usagers	4	1	3	4	3	2
Collège état	2	1	0	2	0	1
Nombre de structures participantes dont :	22	12	16	22	7	10
Collectivités	9	7	11	13	4	7
Usagers	8	3	5	4	3	2
Service de l'état	5	2	0	5	0	1



Graphique : Nombre de membres de la CLE ayant participé aux classes d'eau par rapport au nombre total de participants

A l'issue de cette analyse, un questionnaire a été transmis aux membres de la CLE afin de recueillir leur avis sur la reconduction de ces classes d'eau et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration, notamment en termes d'organisation (durée), de format des ateliers et de thématiques abordées. De nouvelles classes d'eau seront programmées à destination des nouveaux membres de la CLE. Ces ateliers seront également ouverts aux structures signataires du contrat de territoire.

BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Département de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intégré d'Assainissement et de Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Département de la Seine-Saint-Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2025, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

Compte administratif 2025 – Section de fonctionnement

Dépenses

	2025	
	Prévision	Liquidé
Charges à caractère général	18 870 €	9 870,94 €
Plan de communication	61 250 €	50 670,84 €
Charges de personnel	170 000 €	166 352,20 €
Amortissement	92 000 €	90 293,96
Virement à la section d'invest.	73 370 €	-
Résultat de fonctionnement reporté	-	-
TOTAL	415 490 €	317 187,94 €

Recettes

	2025	
	Prévision	Liquidé
Résultat de fonctionnement	64 248,81	64 248,81€
Aides de l'AESN	123 625 €	243 952 €
Participat° CD93	63 247,50 €	35 750 €
Participat° SIARE	26 386 €	14 300 €
Participat° SIAH	36 861,50 €	21 450 €
Amortissement	101 000 €	100 262,59 €
Arrondi budget	121,19	-
TOTAL	415 490 €	479 963,40 €

Compte administratif 2025 – Section investissement

Dépenses			Recettes		
	2025			2025	
	Prévision	Liquidé		Prévision	Liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	-	-	Virement de la sect° de fonct.	73 370 €	-
Frais d'études	480 780 €	205 518,39 €	Solde d'exécution de la sect° d'invest. reporté	109 284,77 €	109 284,77€
Amortissement	101 000 €	100 262,59 €	Aides de l'AESN	306 715,72 €	0 €
Matériel informatique	-	-	FCTVA	409,51 €	337,54 €
Reprise sur amortissement	-	-	Amortissement	92 000 €	90 293,96 €
TOTAL	581 780 €	305 780,98 €	TOTAL	581 780 €	199 916,27 €



Benoit JIMENEZ

Président de la CLE
Croult-Engghien-Vieille Mer

ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Engghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d'animation par mission en 2024

ANNEXE 3 – Perspectives pour l'année 2025

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation du SAGE par mission en 2025

Missions	Temps passé 2025
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions, copil CTEC) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, comptes rendus ...) Etude de Gouvernance du SAGE	~ 4 %
Avis de la CLE	~ 12 %
Secrétariat technique, administratif et financier du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, budget, subvention ...), Encadrement	~ 6 %
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires... Etude assainissement prioritaire Etude quantitative intersage Eocène du Valois Francilien	~ 7 %
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 7 %
Communication (Actions de communication – suivi du plan de communication)	~ 13 %
Élaboration et suivi du contrat eau et climat	~ 23 %
Animation pluviale	~ 28 %

En 2025, la cellule d’animation est composée :

- une animatrice SAGE à temps plein,
- une animatrice contrat eau et climat à temps plein,
- une animatrice eaux pluviales et désimperméabilisation à temps plein.

ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026

Actions	Descriptif des missions
Etude intersage « Nappe Eocène du Valois francilien »	➤ Coordination administrative, financière et technique de l'étude (coordination SIAH/BRGM + coordination intersage) ➤ Comité de suivi : 1 réunion – Comité technique : 1 à 2 réunions – Commissions géographique : 1 réunion si nécessaire (Organisation et animation) ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le BRGM
Création de la structure porteuse	➤ Finalisation et validation des statuts ➤ Rencontre des futures collectivités membres ➤ Préparation administrative du futur syndicat ➤ Création du syndicat mixte
Etude « Secteurs d'assainissement prioritaire »	➤ Lancement du marché ➤ Coordination administrative, financier et technique de l'étude ➤ Comité de suivi de l'étude « Secteurs d'assainissement prioritaire » : 2 réunions
Avis de la CLE	➤ 70 dossiers à étudier pour avis
Contrat eau et climat	➤ Réunions bilan dernière année du contrat 2023-2025 avec chaque signataire ➤ Rédaction du rapport bilan du contrat 2023-2025 ➤ Signature officielle du contrat de territoire 2026-2030 : 1 réunion ➤ Demande de subvention ➤ Suivi et accompagnement technique et financier des actions inscrites au contrat de territoire 2026-2030
Animation pluviale	➤ Rencontre des communes non-signataires du CTEC 2026-2030 ➤ Rencontre des aménageurs publics et privés, chambre de commerce et d'industrie ➤ Suivi d'une dizaine de nouveaux dossiers et poursuite de l'accompagnement technique et financier pour les dossiers en cours ➤ Création d'une base de données Bailleurs ➤ Organisation de 3 ateliers (retours d'expérience, visite terrain, webinaire) ➤ Création d'une base de données de retours d'expériences associée à une couche SIG des projets
Réunions des Instances du SAGE	➤ Commission Locale de l'Eau : 1 à 2 réunions ➤ Bureau de la CLE : 2 réunions
Communication	➤ Suivi administratif et financier des marchés publics (campagne et refonte guides aménagement et urbanisme) ➤ Campagne de mobilisation : 2 newsletters (zone humide et sobriété en eau) et 2 newsletters sur les thématiques déjà abordées ➤ Réalisation des outils de communication : infographie (contrat de territoire), motion design, refonte du guide aménagement et création de sa fiche de synthèse ➤ Organisation de 2 ateliers (paysages de l'eau, gouvernance) ➤ Mise à jour du site internet ➤ Mise à jour de la base de données « élus » ➤ Promotion du SAGE dans les colloques et séminaires ➤ Sensibilisation générale sur l'eau - Animation des 4 réseaux d'acteurs ➤ Organisation des Classes d'eau (après le renouvellement de la CLE) : 1 à 2

**Secrétariat technique
et administratif**

- Installation de la nouvelle CLE
- Courriers, réception des appels
- Préparation et gestion du budget
- Identification des documents d'urbanisme non compatibles avec le SAGE
- Préparation du marché d'identification des secteurs prioritaires pour la restauration des zones humides (CCTP)

**Participation aux
réunions locales**

- Environ 50 réunions



**Commission Locale de l'Eau
Croult-Enghien-Vieille Mer**

Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)